



Giromagny.com

AVRIL - MAI 2014

Le mot du maire

Vous m'avez accordé une très large majorité lors du dernier scrutin des municipales et je vous remercie pour la confiance que vous avez eue dans le projet de mon équipe pour notre ville.

Je serai le maire de tous les habitants. Les 22 conseillers se doivent de travailler pour notre commune, privilégiant l'intérêt général, dépassant les querelles particulières. Les commissions se mettent en place. Elles sont riches d'enthousiasme, de vie, de compétences et d'idées nouvelles. Elles seront encore enrichies bientôt de personnes qualifiées.

Et pourtant, avec la crise financière qui est loin d'être terminée et qui fait toujours des dégâts importants à l'économie nationale et mondiale, avec la volonté du gouvernement de faire 50 milliards d'économie, la tâche des communes, des collectivités territoriales, ne sera pas facile. Une baisse importante des dotations de l'état en direction des communes est annoncée tout comme l'augmentation de la participation au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales. Les recettes communales seront donc diminuées.

Je réaffirme pourtant la volonté de ne pas augmenter les taux des impôts communaux afin de ne pas ajouter des charges nouvelles aux ménages. Il faudra alors, pour résoudre l'équation et boucler le budget, faire des économies de fonctionnement et effectuer des choix pertinents dans les dépenses. Je réaffirme également notre volonté de renforcer les liens sociaux et de participer à la création d'un réseau d'aide encore plus efficace. Nous serons au plus près des associations qui animent Giromagny, initient et encadrent les jeunes, développent les sports, font vivre la culture et revivre les traditions.

L'excellence de la formation de nos enfants restera une priorité : actions en direction des jeunes avec le conseil municipal d'adolescents, équipements des écoles, activités périscolaires.

Nous nous attacherons également à développer les qualités de "Giromagny-Bourg-Centre", bourg centre commercial, artisanal, où tous les services doivent être maintenus, mais aussi Giromagny porte accueillante du Ballon d'Alsace.

Ces objectifs ne vont pas sans assurer la quiétude et la sécurité de notre cadre de vie : sécurité des biens, routière et piétonnière en étroite partenariat avec les services concernés.

Enfin, au fil des années, il sera peu de projets qui ne soient du domaine de l'intercommunalité. Nous travaillerons non seulement en synergie avec la communauté de communes La Haute Savoureuse mais nous participerons activement à son développement et à son rayonnement dans le cadre de ses compétences : fin des travaux d'assainissement ; accueil de la petite enfance ; fin des travaux et mise en fonctionnement du nouvel espace social culturel et sportif qui regroupera le théâtre, la médiathèque, le centre socioculturel, les associations et qui accueillera les enfants de Giromagny dans le cadre de l'accueil périscolaire.

Jacques COLIN



CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS

A 20h00 le maire en exercice, Jean LEFEVRE, ouvre la séance ; il constate la présence des conseillers municipaux élus lors du scrutin du 23 mars et les déclare installés dans leur fonction. Le plus âgé des membres du Conseil, Alain MERCET, procède à l'appel.

Sont présents dans l'ordre des listes : Jacques COLIN, Emmanuelle ALLEMANN, Christian CODDET, Marie-Françoise BONY, Thierry STEINBAUER, Dominique VALLOT, Alphonse MBOUKOU, Béatrice JACQUINOT, Lionel FAIVRE, Nuria GAUMEZ, Bernard CANAL, Nathalie BOURGEOIS, Jérémy DURAND, Anne-Sophie CAMPOS, Sylvain GALLY, Elise LAB, Gérard JEANBLANC, Barbara NATTER, Alain MERCET, Stéphane JACQUEMIN, Béatrice CUENAT, Yannick SAUVEUR, Sandrine KOLB.

Le Conseil procède alors à l'élection du nouveau maire :

Jacques COLIN est élu maire avec 19 voix. Le nouveau maire prend alors ses fonctions et conduit les débats sur les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir essentiellement l'élection des maires adjoints et délégués, la désignation des délégués communaux dans les différents syndicats ou établissements publics auxquels adhère la commune ainsi que celle des membres des différentes commissions municipales.

Sur proposition du maire le Conseil, par 19 voix pour et 4 abstentions, fixe à 6 le nombre des adjoints au maire. Sont élus : 1^{er} adjoint – Finances et communication : Christian CODDET ; 2^{ème} adjoint – Action sociale : Marie-Françoise BONY ; 3^{ème} adjoint – Développement économique : Thierry STEINBAUER ;

4^{ème} adjoint – Sport et vie associative : Lionel FAIVRE ;
5^{ème} adjoint – Cadre de vie et forêts communales : Emmanuelle ALLEMANN ; 6^{ème} adjoint – Cérémonies et manifestations communales : Barbara NATTER.

Le Maire propose ensuite la création de 2 délégations : "Travaux et voirie" qui sera confiée à Gérard JEANBLANC et "Jeunesse et Conseil Municipal d'Adolescents" qui sera confiée à Alphonse MBOUKOU. Cette proposition est adoptée avec 19 votes pour et 4 votes contre.

Après en avoir débattu, avec 19 votes pour et 4 abstentions, le Conseil Municipal décide de fixer : - l'indemnité du Maire à 37,50 % de l'indice brut terminal 1015 de la Fonction Publique Territoriale, - l'indemnité du Maire résultant de l'application de l'article L2123-22 du Code Général des Collectivités Territoriales à 15 % au titre de Commune Chef-lieu de Canton. - l'indemnité des Maires-Adjoints à 11,80 % de l'indice brut terminal 1015 de la Fonction Publique Territoriale, - l'indemnité des Conseillers Municipaux délégués à 11,80 % de l'indice brut terminal 1015 de la Fonction Publique Territoriale. Le montant global reste donc inchangé par rapport aux mandatures précédentes.

Par 19 voix pour et 4 abstentions le Conseil délègue au Maire les prérogatives définies par l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales afin de faciliter le déroulement de l'action communale. L'exercice de la suppléance sera exercé en cas d'empêchement ou d'absence du Maire par le 1^{er} Adjoint qui pourra exercer les délégations confiées au Maire par le Conseil Municipal.

Le Maire rappelle ensuite que le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est composé du Maire qui en assure la présidence et en nombre égal de conseillers élus et de membres nommés. Ces membres sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ; Il propose de fixer le nombre de conseillers élus à 5, proposition acceptée par le Conseil par 19 voix pour et 4 abstentions.

Stéphane JACQUEMIN indique alors qu'aucun conseiller municipal de sa liste ne participera aux autres points à l'ordre du jour du présent Conseil Municipal et quitte la salle accompagné de Béatrice CUENAT, Yannick SAUVEUR et Sandrine KOLB.

Le Conseil procède ensuite à l'unanimité des présents à la désignation des représentants communaux selon la liste suivante :

Syndicat des eaux : Titulaires - Gérard JEANBLANC - Bernard CANAL; Suppléante - Dominique VALLOT.

Syndicat de gestion de la piscine : Titulaires : - Christian CODDET - Jérémy DURAND.

Syndicat de Construction et de Soutien du Collège : Titulaires : - Lionel FAIVRE - Jacques COLIN.

Syndicat Intercommunal d'Aide à la Gestion des Equipements Publics (SIAGEP) : Titulaires : - Christian CODDET - Alain MERCET ; Suppléants : - Thierry STEINBAUER - Gérard JEANBLANC.

Syndicat Intercommunal de la Fourrière animale : Titulaire - Alain MERCET ; Suppléante - Emmanuelle ALLEMANN.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (PNRBV) : Titulaire : - Marie-Françoise BONY ; Suppléante - Emmanuelle ALLEMANN.

La Caponnière (association pour la sauvegarde des fortifications de Franche-Comté) : Titulaire - Thierry STEINBAUER ; Suppléant - Alain MERCET.

Commission d'Appel d'Offres (CAO) : Président - Jacques COLIN, Maire ou son représentant ; Titulaires - Christian CODDET - Alphonse MBOUKOU - Gérard JEANBLANC ; Suppléants - Anne-Sophie CAMPOS - Emmanuelle ALLEMANN - Jérémy DURAND.

Commission Plan Local d'Urbanisme (PLU) : Membres permanents - Emmanuelle ALLEMANN - Bernard CANAL - Christian CODDET - Gérard JEANBLANC - Alain MERCET

Conseils d'Ecoles : Titulaire pour les 3 écoles : - Marie-Françoise BONY ; Suppléantes pour les 3 écoles : - Anne-Sophie CAMPOS - Nuria GAUMEZ.

Conseil d'Administration du Collège : Titulaire : - Jacques COLIN ; Suppléante : - Elise LAB.

Association des Collectivités Locales Forestières (COFOR) : Titulaire : - Emmanuelle ALLEMANN ; Suppléant :- Bernard CANAL.

Association du Fort Dorsner : Titulaires : - Alain MERCET - Thierry STEINBAUER ; Suppléants : - Emmanuelle ALLEMANN - Sylvain GALLY.

Association de la Route des Villages Fleuris : Titulaire : - Emmanuelle ALLEMANN ; Suppléante : - Barbara NATTER

Association des Repas à domicile du Nord du Territoire de Belfort : Titulaire : - Béatrice JACQUINOT ; Suppléant : - Lionel FAIVRE.

Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort (AUTB) : Titulaire - Christian CODDET ; Suppléante - Emmanuelle ALLEMANN .

Conseiller Municipal chargé des questions de défense : Jacques COLIN.

Prévention routière : - Gérard JEANBLANC.

Centre Socioculturel La Haute-Savoireuse : Titulaires : - Lionel FAIVRE - Sylvain GALLY.

Maison de retraite Saint-Joseph : Titulaire : - Marie-Françoise BONY ; Suppléante: - Nathalie BOURGEOIS.

Harmonie de Giromagny : Titulaires : - Jacques COLIN - Jérémy DURAND.

Institut Médico-Educatif Perdrizet : Titulaire : - Gérard JEANBLANC ; Suppléant : - Lionel FAIVRE.

Comité National d'Action Sociale pour le personnel communal : Titulaire : - Béatrice JACQUINOT.

Commissions communales : Le Conseil Municipal décide de fixer à 10 le nombre des commissions municipales qui seront chargées d'étudier et d'émettre des avis sur toutes les questions qui leur seront soumises, conformément à l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. La composition de ces commissions sera présentée dans un prochain numéro.

Christian CODDET

CONSEIL DES ADOLESCENTS

Le Carnaval passé, c'est au "devoir de mémoire", second axe de travail de sa session, que le Conseil Municipal d'Adolescents (CMA) a consacré le mois d'avril avec trois manifestations :

- **La commémoration** du 70^{ème} anniversaire de la rafle d'Izieu le 6 avril à Belfort : Le CMA était représenté par Chemsedine BAÏDAR, Lorenzo BORDE, Matthis BOURGEOIS, Anaïs HUMBLLOT, Yannis MBOUKOU et Jules THURNHERR, accompagnés par Jacques COLIN, Marie-Françoise BONY et Alphonse MBOUKOU. Une quarantaine d'enfants ont consti-

tué le groupe symbolisant les 44 enfants d'Izieu.

- **L'Assemblée générale** de l'UNADIF 90 (Union Nationale des Associations des Déportés, des Internés et leurs Familles) le 26 avril à Valdoie sur l'invitation de Jean-Pierre BORG, Président. Jean-Dominique, Anaïs, Yannis, Jules, Chemsedine et Maxime liront un texte expliquant l'intérêt qu'accorde le CMA au "devoir de mémoire".

- **La Journée nationale du Souvenir** de la Déportation le 27 avril à Giromagny, avec la lecture du texte "Tenir" de Gaston CHARLET (écrit au camp de Natzweiler-Struthof).

Alphonse MBOUKOU

En bref

Restos du cœur

Les bénévoles des "Restos du Cœur" remercient chaleureusement toutes les personnes qui, par leurs dons, ont fait preuve de solidarité à l'égard des plus démunis, à l'occasion de la collecte nationale des 7 et 8 mars derniers. Grâce à cette générosité, des familles pourront bénéficier de produits alimentaires, produits d'hygiène et produits pour bébés, pendant la campagne d'été notamment. Au cours des prochains mois l'association organisera : le samedi 10 mai à 20h30, un concert de musique celtique (groupe CELT IN BLACK), en salle des fêtes de Lachapelle sous Chaux ; le dimanche 15 juin à 18h00 un concert du groupe BALADA, à la salle de la Cité à ROUGEGOUTTE. Deux occasions de se divertir tout en aidant l'association, reconnue d'utilité publique.

Gala de printemps

Le Gala de Printemps de l'Orchestre d'Harmonie de Giromagny aura lieu le 10 mai dans la salle des Fêtes à 20h30. Cette année l'Harmonie accueille un ensemble de saxophones et de percussions, "OCTOPLUS'SI" dirigé par William Grosjean. A l'entracte, l'association procédera au tirage au sort d'une dizaine de programmes.

Premier pas pongiste

Le club pongiste de Giromagny, en partenariat avec le Centre Socioculturel, organise la 11^{ème} édition du "premier pas pongiste" le samedi 24 mai au gymnase du collège. Sont concernés tous les enfants de moins de 11 ans non licenciés. L'opération est gratuite. Les horaires et les fiches d'inscription seront distribués dans les écoles primaires.

Filons en balade

Plongez dans l'âge d'or des mines de Giromagny avec une balade (gratuite) accompagnée, le 11 mai, de 8h45 à 18h00. Au programme : découverte de Giromagny du temps des mineurs, le quartier Saint-Pierre, le musée de la mine, la découverte du sentier des mines, la visite d'une galerie de mine témoin, la dégustation de produits du terroir. Les départs se feront en 2 groupes, place de Gaulle et parking de la Communauté de Communes, route de la Grande Prairie. Prévoir un équipement pour environ 3h30 de marche (accessible aux enfants à partir de 10 ans) et un repas tiré du sac ou un déjeuner du Mineur au P'tit Ballon (20 €, boissons comprises). Renseignements et réservation (obligatoire avant le 9 mai) auprès de Belfort Tourisme au 03 84 55 90 90.



Triplette

Déjà parvenue jusqu'au championnat en 2012, la triplette bouliste provençale de Giromagny composée de Laurent Prenat, Michel Kubacki et Nicolas Guyot s'est qualifiée, les 29 et 30 mars au stade de Beaucourt, pour le championnat de France 2014 qui se déroulera du 13 au 15 juin à Canejan en Gironde.



4 heures VTT

Le jeudi 8 mai l'US GIRO-VTT propose une nouvelle édition des "4 h. VTT de Giro", une épreuve par équipes de 2, en relais pendant 4 h. sur un circuit de 6 km autour du fort Dorsner ; ambiance et spectacle sont assurés ! Inscriptions et renseignements auprès de Jean-Luc COLIN à Lepuix (03 84 29 32 15).

Transhumance

La montée du troupeau des vaches Salers de la ferme Morcely se déroulera le dimanche 18 mai. Le passage à Giromagny est prévu à 9h30 devant la mairie avec musique et bénédiction du troupeau, le passage à Malvaux à 10h30 avec casse-croûte et l'arrivée au Ballon d'Alsace à 12h30 avec les fanfares de Lepuix et Plancher-bas, les cors des Alpes et un repas marcaire (18 € sur réservation au 03.84.29.32.33).

S'éclipsent et alunissent

Le théâtre du Pilier vous invite à découvrir une rencontre poétique entre 2 enfants, mêlant marionnettes et vidéo projetée. L'école maternelle Chantoiseau prêtera ses murs et ses fenêtres à cette étonnante proposition artistique à l'occasion de 2 représentations programmées les 23 et 24 mai à 21h30. Renseignements et réservations au 03 84 28 39 42.

Virgule

Le dépôt de la liste "Avec vous, pour Giromagny" ayant été fait sur le formulaire "CERFA" avec une virgule, et cette virgule ne figurant pas sur les bulletins de vote, Stéphane Jacquemin, tête de la liste "Agir pour Giromagny" a demandé au tribunal administratif de déclarer "nuls" tous les bulletins de la liste "avec vous pour Giromagny" et donc de déclarer sa liste élue en totalité.

Equitation

Après un début de saison plutôt clément, l'association Hippique des Prés Heyd, en partenariat avec le Centre Equestre, lançait sa saison en organisant un concours amateur les 12 et 13 avril. Lors de ce weekend environ 300 cavaliers répartis dans une dizaine d'épreuves ont pu profiter du site des Prés Heyd. Outre des épreuves préparatoires, avait lieu le dimanche après midi l'épreuve phare du weekend, le Grand Prix de Giromagny. Celle-ci fut remportée par Fiona Klein et Ovendis des Sources. La remise des prix a eu lieu en fin d'après midi en présence du Maire, Jacques Colin et d'Elise Durand, gérante du centre équestre des Prés Heyd. Prochains rendez-vous les 27 avril et 8 mai (finale départementale).

GIROPRACTIQUE

Gendarmerie : 03 84 29 30 17

Mairie : 03 84 27 14 18

Pompiers :18

SAMU :15

EDF : 09 72 67 50 90

GDF : 08 00 47 33 33

Syndicat des eaux : 03 84 29 50 19

CCHS assainissement: 03 84 27 15 98

Pharmacie : 03 84 27 72 16

Médecin de garde: 3966

Contacts internet à disposition:

mairie@giromagny.fr

giro.com@giromagny.fr

EN MAI ...

Jeudi 1^{er} : # "Baby bourse" en salle des fêtes (du 30 avril au 2 mai).

Samedi 3 : # Handball >16 masculin : US Giromagny vs. Bavans à 18h00.

Jeudi 8 : # Commémoration de la victoire du 8 mai 1945 au square du souvenir à 10h30 ; # 4 h VTT de Giromagny; départ à 11h00 au Fort Dorsner; cf. article p.3.

Samedi 10 : # Concert de l'harmonie de Giromagny à 20h30 en salle des fêtes ;

Handball à 14h00 <12 masculin : US Giromagny vs. Bavans / Beaucourt et à 17h00 <14 masculin : US Giromagny vs. Bavans.

Dimanche 11 : # Filons en balade ; sortie découverte des mines de Giromagny.

Jeudi 15 : # Permanence FNATH de 14h00 à 16h00 en petite salle de la mairie;

Gym douce en salle des fêtes à 15h45.

Vendredi 16 : # Conseil municipal à 20h00.

Samedi 17 : # Conseil des adolescents à 10h00 ;

Arbre de mai à 11h00 au square de la liberté ;

Handball : US Giro vs. ASCAP à 14h30.

Dimanche 18 : # Transhumance ; montée et bénédiction à 9h30 devant la mairie.

Mardi 20 : # Déchèterie mobile, stade Edouard Travers, av. Jean Moulin, de 12h00 à 19h00.

Jeudi 22 : # Gym douce en salle des fêtes à 15h45.

Vendredi 23 : # Spectacle à l'école Chantoiseau à 21h00 (cf. article p.3); 2^{ème} séance le samedi 24.

Samedi 24 : # Concert à 20h00 au Fort Dorsner (cf. article ci-contre);

Premier pas pongiste au gymnase du collège.

Samedi 31 : # Championnat départemental de doublette provençale au stade Travers (suite le 1^{er} juin).

Braderie des commerçants.

Tous les anciens numéros de ce journal sont accessibles sur <http://www.giromagny.fr>

Mise en page

Christian CODDET

Direction de la publication

Jacques COLIN

Imprimé en 1800 ex. par AZ Imprimerie

N° 145 - Dépôt légal 05-2014

T R I B U N E L I B R E

Le vent des Fiottes

Ah qu'elles sont réjouissantes, dans la sinistrose ambiante, les joutes de campagne électorale, avec leurs inmanquables tracts fleuris plus ou moins sulfureux et croustillants, à la recherche de la faute, de l'erreur et des faux pas inqualifiables, impardonnables commis par l'équipe en place, et qu'elle aurait été donc triste cette élection municipale sans liste d'opposition dûment estampillée, pire qu'un bouillon de bœuf à la Toussaint, mortelle !

Pourtant on y croyait, mais dès les premiers verbiages reçus il y a 6 ans dans nos boîtes à nouvelles, le mauvais ton était pris. Pour que l'idée intéressante de porter un éclairage critique sur les décisions municipales ait pu être constructive, il eut fallu en accepter le deal, certes un peu dur à avaler pour son ego, celui de participer aux débats du conseil sans gloire et sans grade et

ce faisant de faire avancer la chose publique dans le bon sens.

Si la défaite porte le vainqueur au pinacle, le vaincu s'honore et se grandit en acceptant l'addition, il fait amende honorable, analyse les raisons de la gamelle encaissée pour mieux avancer et rebondir. Mais il en est des défaites comme du reste, on cherche obstinément l'escarbille dans l'orbite de son ennemi sans voir le madrier qui nous aveugle. Et la vengeance tourne au ridicule, telle la recherche de noises grammaticales comme si une ponctuation allait remettre les compteurs du scrutin à zéro.

Gageons que la raison et la pertinence de quelques esprits plus élevés l'emporteront sur la nauséabonde et pitoyable rancœur et que, porter sa voix autour d'une table, fut-elle minoritaire, vaut sûrement mieux que de postillonner dans le porte-voix. A la virgule près,

Cyrille COULON

Concert au fort

Les associations du Fort Dorsner et Transhumance et Traditions vous proposent de découvrir "La Saltarelle" lors d'un concert qui se déroulera le 24 mai à 20h00 dans l'enceinte du fort Dorsner. Cet ensemble de chanteurs et musiciens qui consacrent leur art à la musique de la renaissance se produira dans ce lieu à l'acoustique exceptionnelle de par son architecture.

Renseignements : 06 71 01 84 28.



PAROLE A L'OPPOSITION

Les urnes ont parlé. Notre rôle d'opposant sera fait si on nous laisse la possibilité de le faire et si on nous donne les informations nécessaires.

Les premières décisions du conseil municipal ont permis de mettre en avant les différences dans les programmes : La majorité a validé la baisse de l'indemnité du maire, baisse obligatoire si on ajoute des conseillers délégués avec indemnités ! Des lors, il n'y aura aucune baisse globale sur le budget communal (coût 61.000 €). L'opposition avait indiqué une baisse globale de 20% des indemnités de tous les élus ce qui aurait représenté une économie de 12.200 €.

La diffamation, la calomnie et l'injure ont été propagés le dernier jour de la campagne électorale. Comme l'a dit Jean Jaurès : Quand les hommes ne peuvent changer les choses, ils changent les mots. Certains

sont tombés dans ce piège. Un dépôt de plainte a été demandé par S. JACQUEMIN car il n'est pas admissible de propager de fausses informations (dépenses pharaoniques pour une police municipale de +300.000 € alors que nous voulions juste changer les compétences du garde champêtre actuel) alors que l'équipe en place a augmenté la dette de plus de 400.000 € en 6 ans. Cela est puni par le code électoral et nous attendons ardemment que la procédure arrive à son terme pour vous démontrer la tromperie et le mensonge par des preuves.

Compte tenu des propos tenus dans ce tract, l'opposition n'a pas voulu que sa représentation dans les divers organismes extérieurs puisse porter préjudice à l'image de la commune. Doit-on se présenter si l'on est menteur, incapable ou ignorant ...

Stéphane JACQUEMIN